

COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE PROCES VERBAL DE LA REUNION DU MARDI 8 DECEMBRE 2015

L'an 2015, le 08 décembre à 18h30, le conseil municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions de la mairie, sous la présidence de Jésus CERVANTES, Maire.

Elus présents : Jésus CERVANTES, Thierry BRACKE, Brigitte VILLAIN, Romain TISSOT, Sophie OCKOCKI, Aurélie MAROT.

Elus absents excusés : Alain BACHELERY, Sylvain GARNIER, Jean-Paul MAIER, Ludovic THOMAS, Maria DJURICEK

Secrétaire de séance : Thierry BRACKE

Le quorum atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des délibérations du Conseil d'exploitation de la Régie électrique, réuni le 7 décembre 2015, entérine à l'unanimité toutes les décisions prises et dont les dispositions sont les suivantes :

☐ Election d'un membre du conseil d'exploitation

Renouvellement d'un membre du Conseil d'exploitation de la Régie électrique communale dont le mandat arrive à son terme. Monsieur André PLANSON sollicite un nouveau mandat. Le conseil d'exploitation se déclare favorable à l'unanimité. Monsieur André PLANSON est reconduit à cette fonction pour 4 ans.

☐ Renouvellement du mandat du président du conseil d'exploitation

Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'exploitation, Monsieur Nicolas MARCISSET, actuel Président, qui sollicite un nouveau mandat. Il est reconduit à cette fonction pour une année par 5 voix POUR et 1 abstention.

☐ Réception du Nouvel An 2016

Achat de 30 bouteilles de champagne pour la réception organisée à l'occasion de la Nouvelle Année. Cette proposition a été validée par le conseil d'exploitation par 3 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

☐ Remboursement des frais kilométriques 2015

Approbation à l'unanimité pour le remboursement des frais kilométriques du Directeur de la Régie électrique. Ces frais seront réglés selon le barème fiscal en vigueur.

☐ Décisions modificatives budgétaires

Adoption à l'unanimité des décisions modificatives suivantes:

◆ D.M n° 1

Transfert de **2 200 €** du compte 022 "Dépenses imprévues" au compte 673 "Titres annulés"

◆ D.M n° 2

Inscription de nouveaux crédits pour un montant de **31 131 €** en recettes d'investissement au compte 1687 "Autres dettes"

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h30.